Liste des délibérations étudiées lors de la séance du Conseil municipal du 05 juillet 2022

1. VOTE DE DEVIS POUR UNE ETUDE THERMIQUE DE LA SALLE DES FETES

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal N'APPROUVE PAS les devis présentés et demande à ce que de nouveaux devis soient fournis pour une étude thermique sur l'intégralité du bâtiment (salle des fêtes + logement + ancienne mairie)

2. VOTE DE DEVIS POUR L'ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE le devis de la société Electro Cœur pour un montant de 2 000 € H.T soit 2 400 € T.T.C et un contrat de maintenance pour un montant annuel de 360 € H.T soit 432 € T.T.C.

3. DEMANDES DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :

- D'attribuer une subvention de 50 € à l'Association Française des Sclérosés en plaque
- D'attribuer une subvention de 150 € au Fond de Solidarité pour le Logement
- D'attribuer une subvention de 50 € au Groupement jeunes de C2L

4. MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENAT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS DE L'EXPERTISE ET DE L' ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) AVEC VERSEMENT DE L'IFSE ET DU CIA

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE la mise en place du RIFSEEP avec versement de l'IFSE et du CIA

5. TRAVAUX DE REPARATION ECLAIRAGE PUBLIC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE :

- la réalisation des travaux de réparation de l'éclairage public au lieu-dit Felouze par le Syndicat Département d'Energie du Cher
- De participer à hauteur de 50% du montant H.T prévisionnel des travaux soit 454.78 €
- AUTORISE M. le Maire à signer tous documents en rapport avec ces travaux

6. DESAFECTATION ET ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL APRES ENQUETE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :

- De désaffecter le chemin rural dit de La petite prairie de Condé, d'une contenance de 1 800 m^2, en vue de sa cession
- De fixer le prix de vente dudit chemin à 2 100 €

- D'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

7. VOTE D'UN DEVIS POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE le devis de la société Claude BORDAT pour un montant de 3 402.00 € H.T soit 4 082.40 € T.T.C